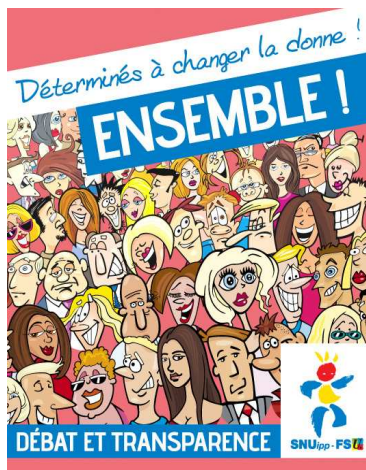


**ECOLES ET COLLEGES
DES VOSGES**EXPEDITEUR :
SNUipp886 Maison des Associations
Quartier La Magdeleine
88000 EPINALSuppl n°1 au bulletin n°90 de septembre 2013 - Trimestriel - Imprimé par nos soins
Dir de publication: Joël TONDON Abt: 2,30 € - Prix du n°: 0,60 €

DEPOSE LE 02/09/2013

Edito :**ACTION LE 10 SEPTEMBRE**Pour se faire entendre et changer de cap
Grèves et manifestations**RETRAITES EMPLOI SALAIRES***FSU, CGT, FO et Solidaires ont fait le choix de réagir dès septembre aux annonces gouvernementales concernant les retraites.**S'appuyant sur la même logique d'allongement de la durée de cotisation, les propositions s'inscrivent dans la continuité des réformes de 1993, 2003 et 2010... Et ne reviennent pas sur les régressions instaurées par ces dernières.**Pour le SNUipp comme pour la FSU, il est temps de s'engager dans une autre répartition des richesses pour plus de solidarité et d'imposer d'autres règles que celles de la concurrence qui créent richesses pour certains, mais surtout régression pour beaucoup d'autres.***10 SEPTEMBRE 2013
GREVE et MANIFESTATION
14h30 Préfecture EPINAL**Rejoignez les
adhérents du
SNUipp-FSU
pour donner
plus de force et
de sens à l'ac-
tion
syndicale.**Adhérez au
SNUipp-FSU**

Francis GEHIN

SOMMAIRE :**Page 1**
Edito**Pages 2 et 3**
Action le 10 septembre**Page 4**
CTSD-CAPD**Encart**
Encart retraite SNUipp-FSU

Public / Privé ensemble pour d'autres choix

Retraites, emploi, salaires, avenir des services publics : journée nationale d'action interprofessionnelle avec grèves et manifestations le 10 septembre 2013

Communiqué des organisations syndicales
CGT, CGT-FO, FSU, Solidaires
Montreuil, le 8 juillet 2013

Les organisations syndicales CGT, CGT-FO, FSU, Solidaires se sont réunies aujourd'hui sur les questions des retraites, de l'emploi, des salaires, de l'avenir des services publics. Après la Conférence sociale et les concertations de l'été, le Gouvernement attend le mois de septembre pour donner les grandes mesures qu'il compte prendre.

Ses premières déclarations inquiètent les salariés, les retraités et les demandeurs d'emploi d'autant que le calendrier imposé est très resserré.

Les organisations syndicales ont déjà largement fait part de leur analyse sur le rapport Moreau et des mesures qu'elles ne sauraient accepter : tout allongement de la durée de cotisation, l'opposition public/privé, la sous-indexation des pensions et des salaires portés aux comptes.

Pérenniser le système solidaire de retraite par répartition nécessite de réparer les injustices dues aux précédentes réformes. Il faut sortir des logiques qui ont diminué le niveau des pensions et créé des inégalités notamment entre les femmes et les hommes.

L'allongement de la durée de cotisation, déjà engagé, fixe des conditions inaccessibles aux plus jeunes dont la durée d'étude, de formation, de recherche d'emploi est allongée par rapport aux générations antérieures.

Le financement des retraites nécessite de construire des alternatives par l'apport de ressources nouvelles, tout particulièrement en améliorant le pouvoir d'achat des salariés et en créant des emplois. Il est urgent d'augmenter l'ensemble des salaires, du privé comme du public, ce qui impose d'en finir avec le gel du point d'indice et de revaloriser réellement le SMIC.

Il est nécessaire de redonner confiance aux salariés, particulièrement aux jeunes générations dans le système de retraite solidaire. Pour changer de cap et faire face à la situation, il faut rompre avec les politiques d'austérité.

Les organisations syndicales CGT, CGT-FO, FSU, Solidaires appellent à une journée nationale d'action interprofessionnelle avec grèves et manifestations le 10 septembre 2013 pour ne pas laisser les propositions du MEDEF faire la loi et pour imposer d'autres choix au gouvernement.

**SALARIES du public et du privé en
GREVE
MARDI 10 SEPTEMBRE 2013
MANIFESTATION
PLACE FOCH (Préfecture) EPINAL 14h30**

**ECOLES ET COLLÈGES DES VOSGES
SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs,
Professeurs des Ecoles et PEGC**
6, maison des Associations
Quartier de la Magdeleine
88000-EPINAL

<http://88.snuipp.fr>
tel. : 03 29 35 40 98
fax : 03 29 64 24 41
Email : snu88@snuipp.fr
CPPAP n°0715 S 07413
ISSN n°1266 0833
dépôt légal : septembre 2013

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp du département des Vosges. Conformément à la loi du 08-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au

SNUipp
Quartier de la Magdeleine,
6, Maison des Associations
88000-EPINAL

D'autres choix sont possibles

Pour la FSU, la justice passe par la remise à plat des réformes précédentes - afin d'en corriger les injustices qu'elles ont produites - et par la mobilisation des financements nécessaires à des pensions de haut niveau pour tous et toutes.

Rendre notre système de retraite plus juste et crédible notamment pour les jeunes nécessite un partage du travail et un partage des richesses autres que ceux que nous subissons aujourd'hui, plus justes et plus solidaires. La FSU n'acceptera aucune régression en matière de retraite. Elle appelle les personnels de la Fonction publique à se mobiliser dès la rentrée de septembre pour une autre réforme des retraites, pour des politiques favorables à l'emploi et aux salaires. Elle les appelle à développer le débat public pour convaincre que d'autres choix sont possibles.

« On vit plus longtemps... »

TANT MIEUX !

Ce serait donc normal de travailler plus longtemps... C'est toujours la même antienne depuis 20 ans. Oui, on vit plus vieux, et c'est tant mieux ! Mais l'espérance de vie en bonne santé est socialement inégale et ne progresse plus depuis quelques années. Exiger des salariés qu'ils cotisent plus longtemps, en total décalage avec le fonctionnement du marché du travail, c'est leur imposer, avec la décote, des pensions plus faibles. Double peine pour ceux qui ont des carrières courtes ou des emplois pénibles. C'est aussi fermer massivement la porte de l'emploi aux jeunes et en faire les grands perdants de demain. Les gains de productivité doivent profiter aux salaires et à la diminution du temps passé au travail. C'est en partageant le travail et les richesses produites que l'on fera baisser le chômage et qu'on augmentera les recettes de la protection sociale.

« En temps de crise, tout le monde doit faire des efforts »

Si les recettes des caisses de retraite sont plombées par le taux élevé de chômage, les faibles salaires, et la récession, ce marasme économique provient de la crise financière de 2008 : or aucun « effort » n'est demandé à ceux qui l'ont provoquée.

Mais tout le monde n'en fait pas !

Aucun « effort » pour les revenus du capital, alors que les dividendes sont toujours plus élevés. Et croit-on vraiment qu'en comprimant les revenus des retraités, donc la demande, on permettra à la croissance de repartir à la hausse, et donc au chômage de diminuer ? Les « efforts » exigés ne sont qu'un leurre qui consiste à faire payer aux salariés une crise dont ils ne sont pas responsables, et à les pousser vers des assurances privées, donc à aggraver les politiques libérales qui sapent la protection sociale.

LES MODALITES DE LA GREVE

Ceci est une simple déclaration d'intention

Nom :
Prénom :
Commune :
Ecole :

A Mme. Le Directeur Académique

Madame le Directeur Académique,

La Loi instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire apporte des restrictions à une liberté fondamentale - le droit de faire grève - reconnu à tous les salariés dans la constitution pour la défense des intérêts professionnels et collectifs.

Un certain nombre d'organisations syndicales en demande l'abrogation.

Cette loi impose "à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48 heures avant la grève son intention d'y participer".

En conséquence, je vous informe de mon intention de participer au mouvement de grève

du **10 septembre 2013** à partir de heures.

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre "est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil" (article L133-5).

Le

Signature

Ce courrier doit arriver avant le SAMEDI 7 SEPTEMBRE minuit

Direction Académique 17-19 rue Antoine Hurault BP 576
88026 EPINAL CEDEX
ou pour plus de garantie, par FAX : 03 29 64 00 72
ou COURRIEL : ce.ia88-intentiongr@ac-nancy-metz.fr

LA DECLARATION D'INTENTION DE GREVE

Obligatoire pour les enseignants des écoles en responsabilité d'une classe le jour de la grève : elle doit parvenir à l'IA

avant le **SAMEDI 7 SEPTEMBRE 2013 minuit** (préférez fax ou courriel !)

Elle ne concerne pas les enseignants en SEGPA, EREA, des RASED... ni les conseillers pédagogiques et les directeurs déchargés ce jour là...

GREVE et REMPLACANTS : L'Inspectrice d'Académie interrogée par le SNUipp le vendredi 14 novembre 2008 en CAPD s'est exprimée comme suit : « Les remplaçants qui n'ont pas reçu d'ordre de mission avant le lundi 17 novembre à 12h pour le jeudi 20 novembre, peuvent se mettre en grève sans envoyer de déclaration d'intention préalable. Les autres peuvent faire parvenir leur fax à l'IA jusque minuit le 17 novembre au 03 29 64 00 72. »
Donc, dans le cas présent, les remplaçants qui n'ont pas reçu d'ordre de mission le vendredi 6 septembre à 12h pour le 10/09/2013, n'ont pas à faire de déclaration préalable.

CAS GENERAL :

1° - La déclaration préalable doit **parvenir** 48 heures au moins avant le jour de la grève, comprenant un jour ouvré. Exemple : pour une grève le mardi elle doit parvenir le samedi soir au plus tard à minuit. Elle peut être envoyée par courrier postal, par fax à l'IA : **03 29 64 00 72. (déclar. type ci-contre)**

ou par courriel à ce.ia88-intentiongr@ac-nancy-metz.fr

2° - La déclaration indique l'affectation, le nom et le prénom, la date et l'heure à laquelle le collègue entend se mettre en grève. Rien n'oblige à utiliser un modèle fourni par l'administration qui demanderait plus de renseignements que la simple déclaration individuelle. **Le directeur n'a aucune déclaration à faire par école, ni à la DASEN, ni à l'IEN, ni à la mairie... Ni à la police !**

3° - Tous les collègues en responsabilité d'une classe le jour de la grève doivent faire une déclaration préalable s'ils envisagent de suivre le mot d'ordre. Néanmoins, tous les collègues peuvent signaler leur intention de faire grève, celle-ci ne valant pas un engagement de leur part.

4° - Conservez un double de la déclaration d'intention et/ou accusé d'émission du fax, en cas de contestation.

Service Minimum dans les écoles... EN CAS DE GREVE...

Le Directeur... La déclaration d'intention...

Le SNUipp rappelle son opposition à ce dispositif qui restreint le droit de grève et n'apporte pas de solution à l'amélioration de notre système éducatif.

Le Directeur de l'Ecole : La fonction de directeur n'impose pas à celui-ci d'informer la mairie des absences des grévistes potentiels. (il est même interdit au directeur de donner des informations sur ses collègues à qui que ce soit) C'est la DASEN qui informe le maire. Le Directeur doit faciliter l'information communale sur le SMA aux familles. C'est à dire, réserver une place pour un affichage ou autoriser un employé communal à distribuer une information... Il doit, en revanche, afficher l'information sur les conséquences éventuelles du mouvement social. Par exemple : " **un mouvement de grève est prévu le 10 septembre, votre enfant risque de ne pas être accueilli par son propre enseignant**". Le SMA étant obligatoire, les enfants présents seront accueillis par les enseignants s'il y a moins de 25% de grévistes, par un personnel communal s'il y a 25% et plus de grévistes. C'est tout. Après, on donne plus ou moins d'info aux parents selon les relations à entretenir...

URGENT ! CARTE SCOLAIRE et MOUVEMENT :

dernières mesures et nominations (nouvelle date)

- ECOLES en situation d'attente ou en besoin d'ouverture ou d'aide pédagogique
- collègues sans affectation,

CTSD LUNDI 9 SEPTEMBRE matin

CAPD LUNDI 9 SEPTEMBRE après-midi

Hors-Classe et 3ème MOUVEMENT

Envoyez-nous tous les éléments !

Enquête et fiche de contrôle syndicale à télécharger sur <http://88.snuipp.fr>

Faites parvenir rapidement vos informations à

SNUipp88-FSU

Tel 03 29 35 40 98

Fax 03 29 64 24 41

snu88@snuipp.fr

La réussite de tous.



Sans modération !

Pour l'école, on ne doit pas se priver.



Syndicat National des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et Sup | www.snuipp.fr

EVS-CUI et AVS-AED

Le SNUipp-FSU appelle à lui envoyer les coordonnées personnelles des EVS et AVS (surtout électroniques) afin de pouvoir les réunir au plus vite, étudier la situation et les dossiers, et faire le point sur l'application des renouvellements et futurs CDI (AVS).

NOM Prénom :

AVS-AED à

Ou EVS à

Adresse électronique personnelle :

N'hésitez pas à prendre contact avec le SNUipp88-FSU

Adhérer au SNUipp dès maintenant

Bulletin d'adhésion sur <http://88.snuipp.fr>

C'est investir dans l'énergie scolaire

Pour la réussite de tous

Parce qu'il ne dispose que des ressources financières que lui fournissent ses syndiqués, le SNUipp-FSU appelle tous les enseignants à le rejoindre, en se syndiquant, pour donner encore plus de force et de sens à l'action.

C'est votre reconnaissance et votre investissement qui font le SNUipp-FSU

Pour 3 à 6 €/mois (après crédit d'impôts) défendrons intérêts matériels et moraux, défendre nos salaires, nos conditions de travail et le Service Public,

n'est-ce pas un bon investissement ?

EPINAL

44 rue de la Clé d'Or
8000
EPINAL

Crédit  Mutuel

Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

SAINT DIE

17 rue Cl. J. Pierre
88100
SAINT DIE

Tél : 0820 822 044

N° indigo : 0,12TTC/min